

Projet de délibération

D12

Crédit de CHF 1'100'000.- réaménagement et mise en zone de rencontre 20 km/h - chemin de Pré-Colomb, mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard et aménagement du parvis côté route de suisse

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 17 août 2022, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 20 septembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 6 octobre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par X oui, X non et X abstention,

1. De réaliser les travaux permettant le réaménagement et la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin de Pré-Colomb, la mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard et l'aménagement du parvis côté route de suisse.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'100'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 1'100'000.- au moyen de 30 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2023.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'100'000.-.